

Sociétés en guerre

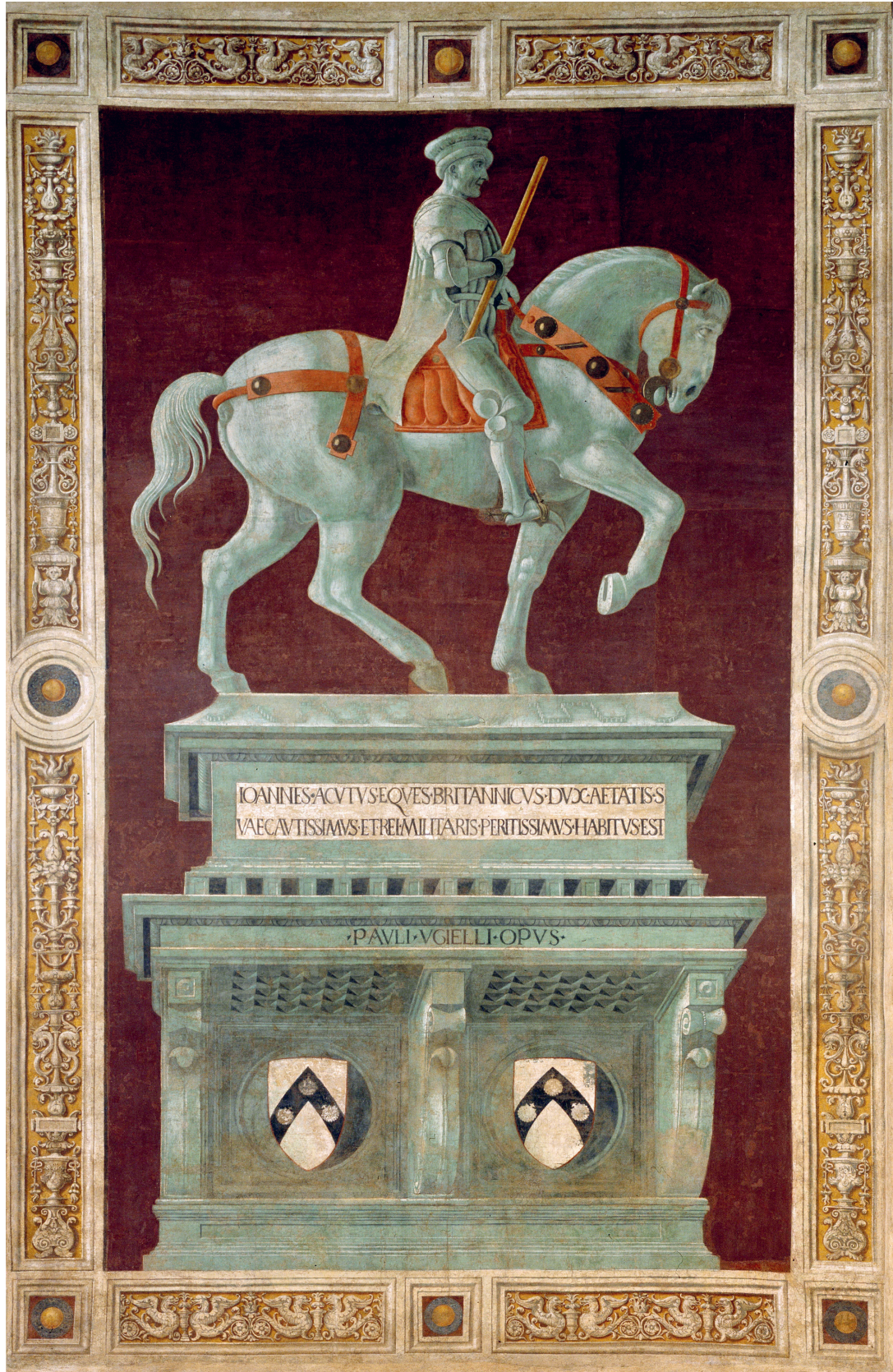
fin XIII^e-XV^e siècle

Sans doute est-il difficile d'échapper au constat que la guerre, à la fin du Moyen Âge, est omniprésente. Les chevauchées anglaises en France, les ravages des grandes compagnies, les expéditions annuelles de l'ordre Teutonique, les croisades contre les hussites ou les guerres inexpiables auxquelles se livrent les villes italiennes : autant d'exemples qui, dans leur diversité, illustrent l'importance de la guerre dans l'Europe de la fin du Moyen Âge. Derrière quelques figures plus ou moins attachantes, Jeanne d'Arc ou Charles le Téméraire, Bertrand du Guesclin ou le Prince Noir (Édouard dit de Woodstock, prince de Galles, fils aîné d'Édouard III d'Angleterre), c'est surtout l'accroissement des ponctions de toutes sortes (hommes et bêtes, argent et vivres) qui caractérise les deux derniers siècles du Moyen Âge. Pour le dire ainsi, la guerre consomme de plus en plus de ressources dont la mobilisation conduit au renforcement de la puissance publique, et donc des États en formation¹.

À tous les égards, le conflit le plus emblématique est certainement la guerre de Cent Ans (1337-1453). Son point de départ est une querelle de succession. En 1328, à la mort sans héritier mâle du dernier des fils de Philippe le Bel (1285-1314), Charles IV (1322-1328), la couronne est attribuée par les barons français au cousin germain du dernier roi, Philippe de Valois. Sur le moment,

le jeune roi d'Angleterre Édouard III (1327-1377), arrivé sur le trône à la suite de la déposition et de l'assassinat de son père Édouard II, n'est pas en position de faire valoir les droits éventuels de sa mère, Isabelle, fille de Philippe le Bel. Ce n'est qu'en 1337 qu'il se décide à réclamer la couronne ; s'engage alors une longue guerre qui tourne souvent à l'avantage des Anglais, sans jamais que ceux-ci ne puissent toutefois s'assurer d'une victoire définitive. Ce n'est qu'en 1453, quand Charles VII parvient à chasser les Anglais du duché d'Aquitaine, après avoir reconquis, en 1450, la Normandie, que la guerre peut être considérée comme terminée. Par la suite, en effet, la rivalité entre la France et l'Angleterre sera toujours aussi vivace, mais elle ne sera plus polarisée sur la question de la succession à la couronne, qui donne son unité à la guerre de Cent Ans. L'importance de ce long conflit ne tient pas seulement au fait que sont aux prises la France et l'Angleterre, alors les deux royaumes les plus puissants d'Occident. C'est aussi que, par le jeu des alliances, le conflit finit par concerner une bonne partie de l'Europe, de la Castille à l'Empire, de l'Écosse à la Bohême, sans oublier la papauté qui, depuis Avignon, cherche à rétablir la paix. À partir des années 1360, la divagation des compagnies licenciées par le roi d'Angleterre implique encore plus les régions voisines de la France. La vallée du Rhône, pour partie en Empire, puis l'Italie sont particulièrement touchées, et il ne faut

1. KAEUPER 1994.





CI-CONTRE

John Hawkwood, fresque par Paolo Uccello, 1436 (Florence, Santa Maria del Fiore). Sur son grand cheval blanc, le bâton de commandement à la main, le célèbre chef de guerre anglais est en armure, mais il ne porte ni lance ni épée, et sa tête est dégagée. Identifié par ses armoiries et par l'inscription qui commémore ses exploits, le terrible *condottiere* est représenté ici dans sa gloire, un demi-siècle après sa mort.

guère s'étonner de trouver, dans une église franciscaine de Florence, Santa Croce, le tombeau d'un mercenaire anglais, John Hawkwood (m. 1394), passé des armées d'Édouard III au service des papes, avant d'achever sa carrière à la tête des troupes florentines. Par ailleurs, tant l'émergence de la puissance bourguignonne sous Philippe le Bon (1419-1467) que la guerre des Deux-Roses qui déchire l'Angleterre entre 1455 et 1485 procèdent directement de la guerre de Cent Ans. Enfin, c'est bien au fil des péripéties militaires que se forment les sentiments d'appartenance. Sans doute est-il un peu tôt pour évoquer une conscience nationale, mais il apparaît que l'attachement à un roi ou à une dynastie ne suffit plus à caractériser le lien nouveau qui s'établit entre les hommes et les femmes d'un territoire avec l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes comme éléments d'une communauté de royaume.

Sans être toujours aussi englobants, plusieurs conflits s'étaient pareillement dans la durée. Sauf dans le nord de l'Italie, où les cités voisines se font depuis le XII^e siècle la guerre les unes aux autres, le temps n'est pas encore aux « ennemis héréditaires ». Le plus souvent, c'est la revendication, plus ou moins fondée, d'une succession contestée qui suscite la guerre. En 1282, à l'instigation probablement du roi d'Aragon Pierre III qui se présente comme l'héritier des Hohenstaufen, les Siciliens se révoltent contre leur roi, le Capétien Charles d'Anjou. S'ouvre alors la guerre des Vêpres siciliennes, qui conduit à la création de deux royaumes de Sicile, l'un cantonné à l'île elle-même (le royaume de Trinacrie), l'autre

couvrant le tiers méridional de la péninsule, connu ensuite sous le nom de « royaume de Naples »². Entre Aragonais et Angevins, tout au long du XIV^e siècle, la guerre est pratiquement constante, même si les configurations changent sans cesse, en fonction des retournements d'alliance ; c'est une grande partie de la Méditerranée occidentale qui est concernée, notamment les puissantes cités comme Gênes ou Venise. En 1380, la reine de Naples Jeanne adopte Louis, duc d'Anjou, frère du roi de France. Pendant plusieurs décennies, la « seconde maison d'Anjou » tente, vainement et par à-coups, de faire valoir ses droits sur Naples. Après la mort prématurée du duc d'Anjou (1384), son fils Louis II lui succède, mais ses interventions en Italie ne parviennent à aucun résultat durable ; à sa propre mort, en 1417, son fils aîné Louis III puis, en 1434, le cadet, René d'Anjou, revendiquent le titre de roi de Sicile, jusqu'au triomphe final d'Alphonse V d'Aragon, en 1442 – encore faudrait-il pour bien faire pousser jusqu'à l'irruption, en 1495, du roi de France Charles VIII (1483-1498), qui se veut l'héritier de ses cousins angevins, de même que Louis XII (1498-1515), son successeur, revendiquera le Milanais au nom de sa grand-mère Valentine Visconti. Même s'ils ne sont pas aussi durables, d'autres conflits du même type sont à signaler. En Castille, deux demi-frères, Pierre le Cruel et Henri de Trastamare, se livrent une guerre à mort entre 1351 et 1369 ; la guerre des Deux-Roses, en Angleterre, tire son origine de la folie d'Henri VI de Lancastre, et de la revendication du trône par son cousin Richard, duc d'York. Lancastre (dont l'emblème est la rose rouge) et York (dont l'emblème est la rose blanche) s'opposent jusqu'à l'assassinat d'Henri VI et l'avènement définitif d'Édouard IV (1471), mais la guerre ne s'achève en réalité qu'en 1485, quand Henri Tudor s'empare du trône et substitue sa propre famille aux Plantagenêts déchirés.

2. Voir les chapitres 11 et 12 de la deuxième partie.





Sur les frontières de la Chrétienté latines, se déroulent encore d'autres formes de guerre. Dans la péninsule Ibérique, le royaume nasride de Grenade, entré dans la dépendance de la Castille, ne couvre plus guère qu'une petite portion de l'actuelle Andalousie. La prise de sa capitale par les Rois Catholiques, en 1492, est d'une déconcertante facilité si l'on se souvient des guerres épiques qui ont opposé chrétiens et musulmans pendant des siècles³. Les rives de la Méditerranée occidentale, toutefois, restent soumises aux raids des pirates ou des corsaires qui peuvent d'ailleurs être chrétiens comme musulmans. En Méditerranée orientale, l'Égypte mamelouke demeure la puissance dominante. Protecteur de La Mecque, le sultan du Caire contrôle les anciens États francs nés des croisades, définitivement perdus en 1291. Le vénérable Empire byzantin survit vaille que vaille, à Constantinople et dans le Péloponnèse. La chute finale, en 1453, consacre le triomphe des Ottomans, contre lesquels les puissances latines ne luttent que mollement. Quelques opérations navales en mer Égée, quelques expéditions généralement malheureuses – en 1396, la brillante chevalerie conduite par le futur Jean sans Peur est écrasée à Nicopolis, dans l'actuelle Bulgarie. Au total, rien qui puisse empêcher la conquête progressive des Balkans et l'enserment inéluctable de Constantinople⁴. Chypre, aux mains des Lusignan puis des Vénitiens, tient bon ; Venise et Gênes patrouillent pour protéger leurs convois commerciaux ; l'ordre de l'Hôpital, établi à Rhodes, est le principal adversaire des Turcs. Au nord-est de l'Europe, un autre ordre militaire, l'ordre Teutonique, s'est constitué en État territorial, aux dépens des Polonais et des Lituanais⁵. Si ces fronts demeurent dans les faits

périphériques, ils entretiennent pourtant une impression plus ou moins confuse de menace extérieure pesant sur la Chrétienté. Au début du xv^e siècle, les conquêtes du terrible Tamerlan rappellent d'ailleurs la fulgurante expansion mongole qui, deux siècles plus tôt, aurait pu emporter l'Occident⁶. Ce n'est que pour l'élite des combattants, les chevaliers, que tout ce qui est au-delà des limites de l'Europe apparaît comme la promesse d'aventures et d'exploits. Au demeurant, la perspective de reconquérir Jérusalem n'a pas disparu. En mars 1429, Jeanne d'Arc n'offre-t-elle pas aux Anglais la possibilité, une fois qu'ils auront quitté le royaume, de se joindre aux Français pour reprendre les Lieux saints ?

Diversité des formes de la guerre : batailles et chevauchées

C'est que la chevalerie française est encore auréolée de ses exploits passés. C'est pourtant la litanie de ses défaites qui frappe les contemporains : Crécy (1346), Poitiers (1356), Azincourt (1415), Cravant (1423) et Verneuil (1424) – on pourrait d'ailleurs commencer à Courtrai (1302) et pousser jusqu'à Guinegatte (1513). Il est juste, toutefois, de citer aussi les victoires remportées sur les Flamands, et celles qui permettent à Charles VII (1422-1461) de chasser les Anglais de Normandie (Formigny, 1450) et d'Aquitaine (Castillon, 1453). Ces quelques faits d'armes célèbres ne doivent pas cacher que la bataille rangée est rare et qu'elle est souvent plus évitée que recherchée – on ne compte plus les occasions où deux armées, en apparence prêtes à en découdre, ont préféré battre en retraite. C'est le cas dans les premières années de la guerre de Cent Ans, quand Philippe VI (1328-1350) et Édouard III (1327-1377) se cherchent autant qu'ils s'évitent, comme à d'autres moments ; le 15 août

3. Voir le chapitre 4 de la deuxième partie.

4. Voir le chapitre 24 de la deuxième partie.

5. Voir le chapitre 23 de la deuxième partie.

6. Voir les chapitres 4, 5 et 17 de la deuxième partie.





1429, par exemple, près de Senlis, l'armée anglo-bourguignonne commandée par le duc de Bedford et celle de Charles VII s'observent sans engager le combat, au grand désespoir de Jeanne d'Arc. Sans qu'elle soit toujours vue comme un « jugement de Dieu », la bataille est en effet considérée comme trop risquée. C'est là, de fait, dans une guerre médiévale généralement peu meurtrière, qu'un combattant a le plus de risques de mourir. Par ailleurs, contrairement à ce qu'on pourrait croire, la bataille est rarement décisive. La course folle de Charles le Téméraire (1467-1477) ne s'interrompt qu'au terme des trois défaites qu'il subit en quelques mois, et uniquement parce qu'il trouve la mort dans la dernière bataille, à Nancy, en janvier 1477, et sans laisser d'héritier mâle derrière lui. Au contraire, les Valois ont été régulièrement vaincus, sans que leur légitimité soit réellement remise en question. Paradoxalement, c'est même quand il est fait prisonnier, près de Poitiers, en 1356, que Jean le Bon se voit implicitement reconnaître comme roi par son vainqueur, le Prince Noir, le fils aîné d'Édouard III. La légitimité que donne le succès des armes est donc loin d'être la seule. Un roi couronné ou sacré, par exemple, ne perd jamais vraiment ses droits qu'en mourant, ce qui explique l'assassinat d'Henri VI à la Tour de Londres (1471) ou la mort nécessaire au combat de Richard III (1485).

D'un point de vue strictement militaire, la nouveauté de la fin du Moyen Âge est plutôt à chercher dans les « chevauchées », une nouvelle tactique mise au point par le roi d'Angleterre Édouard III, d'abord en Écosse, puis en France⁷. Débarquant sur un point du territoire, un corps expéditionnaire pénètre dans le territoire ennemi, sans chercher à le conquérir, mais simplement pour faire du butin, tout en mettant en évidence l'incapacité des Valois à défendre leur royaume. De fait, dépourvus d'une armée permanente,

7. ROGERS 2000.

Philippe VI (1328-1350) et Jean le Bon (1350-1364) sont, dans une large mesure, incapables de mettre un terme aux incursions anglaises. Les chevauchées causent à peu près les mêmes destructions que les guerres auxquelles se livraient les chevaliers aux temps féodaux, mais avec une tout autre ampleur, à la mesure des effectifs engagés. Sur le passage de l'armée anglaise et dans un couloir large de 10 à 20 kilomètres, les villages et les manoirs sont pillés, les récoltes brûlées, les bêtes égorgées ou saisies ; assez souvent sont également signalés les viols des femmes et des jeunes filles. Les villes elles-mêmes, quand elles ne peuvent pas se défendre, sont prises d'assaut. Les quartiers situés en dehors des remparts sont souvent sacrifiés, voire détruits préalablement par les habitants pour empêcher l'ennemi de s'y installer. En octobre 1339, 174 paroisses sont touchées par la première chevauchée d'Édouard III qui parcourt le nord du royaume de France. Avant de leur distribuer une aide financière, le pape Benoît XII fait faire une enquête sur les dégâts causés par les Anglais : les dommages déclarés dans les régions touchées montent à 50 000 livres, une somme énorme. Une des chevauchées les plus spectaculaires est celle qui, sous la conduite du Prince Noir, fils aîné d'Édouard III, ravage le Languedoc à l'automne 1355 ; parti de Bordeaux, le prince de Galles atteint en quelques semaines Narbonne et la Méditerranée. La crainte qu'inspirent les raids anglais est si grande qu'en 1359 le duc de Bourgogne préfère acheter pour une forte somme le départ de l'armée d'Édouard III qui épargne la région et s'en va piller la Champagne. Ce roi qui aime à se poser en modèle de la chevalerie, amateur de tournois et de joutes, dévot de saint Georges, organise de façon systématique la collecte du butin. Tout ce qui est pris doit être mis en commun et évalué par les « butiniers » ; le souverain prélève un tiers des prises. Les églises et les monastères ne sont pas toujours respectés. En 1380, une enquête montre que, dans le diocèse





de Cahors, sur un millier d'églises, 100 sont détruites, 150 sont privées de prêtre et 250 sont sans revenus⁸.

Malgré tout, on peut estimer que les dégâts causés par les chevauchées demeurent assez ponctuels. Les quelques centaines ou milliers d'hommes qui composent l'expédition ne peuvent pas tout détruire sur leur passage. Les pertes humaines sont réelles, mais restent limitées. À partir de 1347, la Peste noire tue peut-être un tiers de la population européenne ; en comparaison, les opérations militaires ont un effet négligeable. La mortalité indirecte est sans doute plus importante. La destruction des récoltes et la disparition du bétail peuvent entraîner des famines et susciter des épidémies⁹. La capacité de résilience des populations paraît cependant assez forte. L'année qui suit le passage d'une chevauchée, les champs sont de nouveau mis en culture. La destruction des vergers est plus difficile à compenser, car il faut plusieurs années avant que les arbres ne donnent des fruits. Mais les Anglais prennent-ils le temps d'abattre systématiquement les arbres fruitiers ? Par ailleurs, il est clair qu'il n'y a jamais, de la part des Anglais ni des autres combattants de la fin du Moyen Âge, de volonté d'anéantir toute une population. Si, en 1370, le massacre des habitants de Limoges par le Prince Noir a frappé les contemporains, c'est justement parce qu'il est exceptionnel et qu'il ternit la réputation du meilleur chef de guerre du temps. Le même constat s'applique à la quasi-destruction de Liège par Charles le Téméraire en 1468. Dans les deux cas, la violence qui s'abat sur les habitants s'explique par le contexte précis. Du point de vue du Prince Noir, les habitants de Limoges ont trahi leur serment de fidélité en se ralliant aux Français. De leur côté, les Liégeois ont chassé leur évêque, un fidèle

du duc de Bourgogne, et provoqué la colère de celui-ci. Dans les deux cas, le déchaînement de la violence est donc conçu comme la sanction d'une révolte contre l'autorité légitime, une extension du domaine d'application de la lèse-majesté, si souvent invoquée à la même époque¹⁰.

Occupations et sièges

Plus lourd de conséquences est le fait que les Anglais, pour mettre en œuvre plus facilement leurs chevauchées, cherchent à occuper de façon plus ou moins permanente des points sur le territoire français. L'exemple le plus connu est Calais, tenu par les Anglais de 1347 à 1558. Une forte garnison y est entretenue en permanence. Ce n'est pas seulement la ville, mais toute une zone autour qui est occupée, qu'on appelle le *Pale*. Dans un rayon de quelques kilomètres autour du port, les villages et quelques petites villes (Guînes, Marcq, Oye, Sangatte) forment un réseau de fortifications avancées qui tient les Français à distance. Ceux-ci ont leur propre système de places fortes. C'est donc toute une région qui se trouve désertée. Les Anglais tiennent d'autres ports de façon plus intermittente : en dehors de Bordeaux et Bayonne, deux villes situées dans le duché d'Aquitaine, La Rochelle, Brest et Cherbourg. En 1378, Charles V charge Bertrand du Guesclin, le connétable de France, de reprendre Cherbourg. Comme le siège échoue, le roi ordonne le « vuidement » du nord du Cotentin. Tous les villages sont autoritairement vidés de leurs habitants et réinstallés plus loin. Au départ conçue comme temporaire, la mesure est prolongée jusqu'en 1394, quand les Anglais cèdent Cherbourg. Les paysans qui reviennent alors chez eux, après seize ans d'absence, doivent tout reconstruire.

Si le royaume de France a été de loin le plus frappé par les destructions de toutes sortes, l'Angleterre n'y échappe pas tout à fait. Les Écossais

8. CONTAMINE 1972 et 1992.

9. Voir le chapitre 18 de la deuxième partie.

10. Voir les chapitres 21 et 22 de la deuxième partie.





font de fréquentes incursions dans les comtés du nord du royaume : la frontière devient même un véritable *no man's land*. Au sud, les ports de la Manche et même de l'embouchure de la Tamise sont régulièrement attaqués par les marins français et leurs alliés castillans. Les dégâts sont cependant très réduits par rapport à ce qu'on constate sur le continent.

Contre les chevauchées la parade est difficile à trouver. En France, elle n'intervient que sous Charles V (1364-1380) : il est alors décidé de laisser les chevauchées s'épuiser en renonçant à engager le combat et en sacrifiant le plat pays. Les ravages dans les campagnes sont considérables, mais ce sont sans aucun doute les villes qui sont les plus touchées, car les municipalités doivent relever les remparts qu'elles avaient laissés sans entretien. Avec ou sans l'aide du roi, il faut donc consacrer beaucoup d'argent à une tâche aussi nécessaire qu'ingrate.

En règle générale, les remparts se révèlent toutefois efficaces. Quand une ville est assiégée, l'avantage est loin d'aller à l'assiégeant. Particulièrement bien protégé, Paris ne peut être pris que si on en ouvre les portes. Si les habitants sont résolus à se défendre, la capitale du royaume demeure imprenable, comme l'expérimente Jeanne d'Arc en septembre 1429. Bien d'autres exemples montrent que les assiégés peuvent résister longtemps : Calais, en 1346-1347, Reims, en 1359, Rouen, en 1417, ou Orléans, en 1429. Si Calais et Rouen finissent par capituler, Reims et Orléans mettent l'ennemi en échec. En dehors de la France, le même constat s'impose. Pourvu qu'on soit préparé à l'assaut, on est plus en sécurité à l'abri des remparts que dans le camp des assiégeants. Charles le Téméraire en fait la cuisante expérience devant la ville allemande de Neuss, qu'il assiège vainement et à grands frais pendant plusieurs mois (1474-1475). À l'abri de ses remparts millénaires, Constantinople tient longtemps l'ennemi à distance ; au printemps 1453,

alors que l'Empire byzantin est exsangue, il faut encore deux mois au sultan ottoman Mehmet II pour prendre la ville. Même le développement de l'artillerie ne donne pas encore un avantage incontestable aux assiégeants, ne serait-ce que parce que les assiégés disposent aussi souvent de canons en grand nombre.

Le nombre des sièges s'accroît nettement aux XIV^e et XV^e siècles. Il s'agit, bien sûr, pour un chef de guerre, de s'emparer de points stratégiques ou symboliques ; mais la multiplication des sièges s'explique également par le passage à une guerre de conquête. C'est clair, par exemple, quand, deux ans après Azincourt, le roi d'Angleterre Henri V (1413-1422) débarque en Normandie. Contrairement à son aïeul Édouard III, son objectif n'est plus de traverser la France de part en part, mais bien de s'emparer de la Normandie. Le siège de Rouen, entre juillet 1418 et janvier 1419, est célèbre par la dureté des conditions faites aux habitants, mais il illustre surtout le passage à une nouvelle forme de guerre, principalement faite de sièges, dans laquelle les places sont prises et perdues dans une certaine confusion¹¹.

Chefs de guerre, hommes de guerre

Peu nombreux sont les chefs de guerre de la fin du Moyen Âge à être passés à la postérité pour leurs exploits. Le roi d'Angleterre Édouard III et son fils, le Prince Noir, puis Henri V et son frère, le duc de Bedford, sont sans doute les plus convaincants dans ce rôle, puisqu'ils sont à la fois de redoutables hommes de guerre sur le champ de bataille et de bons stratèges. Célébré comme le « dixième preux », Bertrand du Guesclin (m. 1380) fait-il le poids ? Capturé plusieurs fois, le connétable de France apparaît surtout comme un homme de coups de main, pas toujours très regardant sur les moyens employés – on ne peut pas dire non plus que les rois anglais se sentaient

11. ALLMAND 1983.





tenus par leurs scrupules chevaleresques. En revanche, et notamment du point de vue militaire, Charles VII mérite sans doute mieux que sa réputation un peu terne, ne serait-ce que parce qu'il parvient à reconquérir facilement la Normandie et l'Aquitaine. Les ducs Valois de Bourgogne ne sont pas non plus ridicules, même si leur sens de la stratégie militaire paraît assez limité. Jean sans Peur est vaincu à Nicopolis et Charles le Téméraire meurt sur le champ de bataille de Nancy. Si l'on descend d'un cran dans l'échelle sociale, les chefs des grandes compagnies ou, dans un autre genre, les maîtres des ordres militaires, l'Hôpital, les Teutoniques ou les ordres ibériques, ne sont pas restés dans les mémoires. À bien des égards, le meilleur chef de guerre est une femme, Jeanne d'Arc (m. 1431) : c'est bien la seule qui ait renversé de façon décisive une situation compromise pour faire triompher son camp ; ses capacités proprement militaires sont pourtant sujettes à discussion. Si populaire qu'il ait été en Occident à partir du ^{xii}^e siècle, Alexandre le Grand est donc loin d'être égalé. On peut noter, par ailleurs, que les romans de chevalerie, remplis de faits d'armes, ne mettent guère en valeur les qualités que l'on prêtera plus tard aux chefs de guerre : ni Charlemagne ni Arthur n'y sont présentés comme de grands conquérants ; comme il se doit, Arthur meurt de blessures reçues dans la bataille qu'il livre aux forces de Mordred. Et l'on sait ce qu'il advient de Roland, dont le courage ou la témérité obscurcissent quelque peu la lucidité tactique. En ce sens, le neveu de Charlemagne aurait pu être aveugle, comme le fameux roi de Bohême, Jean de Luxembourg, qui, atteint de cécité, se fait conduire par ses chevaliers sur le champ de bataille de Crécy, où il trouve une mort héroïque et inutile (1346).

Le courage est, de fait, la valeur cardinale des hommes de guerre, et celle qu'ils cherchent le plus souvent à pratiquer ; celle qu'en tout cas ils revendiquent. Sur le champ de bataille, il

arrive en effet que les chevaliers adoptent un comportement plus pragmatique et préfèrent sauver leur vie plutôt que leur honneur. Aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, du reste, l'âge d'or de la chevalerie est passé. Pour des raisons difficiles à expliquer, qui combinent sans doute une baisse des revenus seigneuriaux et une exaltation de l'idéal chevaleresque, le nombre de chevaliers ne cesse de diminuer : l'adoubement devient une barrière insurmontable pour tous ceux qui n'ont ni ressources importantes ni occasion de s'illustrer sur le champ de bataille. C'est alors que, dans l'ordre social, la noblesse se substitue à la chevalerie, alors que les deux mots sont à peu près synonymes au ^{xiii}^e siècle, du moins pour les laïcs. En tant que système de valeurs, la chevalerie ne disparaît pas pour autant ; mais elle ne survit plus que sous la forme un peu frelatée d'un décorum qui annonce l'ésotérisme déconcertant du ^{xvi}^e siècle – nulle part cette évolution n'est plus marquée qu'à la cour brillante des ducs de Bourgogne, au ^{xv}^e siècle, où les fêtes, les tournois, les cérémonies de l'ordre de la Toison d'or (fondé en 1430) nourrissent une ambiance très particulière, énigmatique, formée de symboles, d'images, de devises, qui ont souvent pour point commun de devoir être décryptés¹². Le changement est sensible dès le milieu du ^{xiv}^e siècle, quand les rois d'Angleterre et de France se livrent à une véritable surenchère chevaleresque, signe de l'appropriation désormais évidente des valeurs de la chevalerie par les rois et les princes. À cet égard, la création des premiers ordres de chevalerie, l'ordre de la Jarretière, en 1348, par Édouard III, et l'ordre de l'Étoile, en 1351, par Jean le Bon, après l'ordre de l'Écharpe en Castille dès 1332, est révélatrice d'un nouvel état d'esprit, qui pousse les rois à distinguer une élite de chevaliers tout en codifiant les usages qui s'imposent à eux. La

12. SCHNERB 1999. Voir le chapitre « Héraldique » de la troisième partie.





chevalerie achève alors de prendre un tour onirique, où les limites s'estompent entre la réalité et la fiction. Dès le XIII^e siècle, au demeurant, princes et chevaliers aiment à jouer le rôle des héros des romans de Chrétien de Troyes. En 1278, à l'occasion d'un tournoi organisé au Hem, en Picardie, le neveu de Saint Louis, Robert d'Artois, tournoyeur et homme de guerre émérite, se met ainsi en scène dans le rôle d'Yvain, le Chevalier au Lion, sans doute avec un lion apprivoisé. Joutes, tournois et pas d'armes ont donc souvent une dimension de spectacle, de performance. Soucieux de se présenter en rois-chevaliers, les rois d'Angleterre sont particulièrement attentifs à ces aspects, comme le montrent, à partir du règne d'Édouard I^{er} (1272-1307), les nombreuses « tables rondes », véritables fêtes de la chevalerie qui invoquent les figures d'Arthur et de ses preux compagnons.

Sur le champ de bataille, en revanche, les chevaliers ne sont plus qu'une minorité ; les armées entièrement composées de chevaliers, celles des croisades, celles des rois de France et d'Angleterre aux XII^e et XIII^e siècles, appartiennent à un passé révolu¹³. La cavalerie lourde conserve une certaine hégémonie, même si elle est désormais surtout formée d'écuyers – des nobles non adoubés – et de simples gens d'armes. Rien ne dit que la valeur des uns et des autres soit inférieure à celle des chevaliers. Combattre à cheval ne s'improvise pas : il faut du temps pour s'entraîner, sans compter l'argent nécessaire à l'achat et à l'entretien de la monture ; et à quoi sert un cavalier sans son armure et ses armes ? Tout cela fait que la cavalerie, même si elle n'est plus exclusivement formée de nobles, occupe par nécessité la première place, en tout cas dans les armées qui l'utilisent. De plus en plus élaboré, l'équipement défensif protège complètement le cavalier sans que sa mobilité en soit gênée, comme l'ont montré les

études récentes – on peut tomber de cheval et se relever pour combattre. Il faut reconnaître que, sur le champ de bataille, la cavalerie lourde a fière allure. Bannières au vent, dressés sur leurs grands chevaux de bataille, dans leur armure rutilante, au son des trompettes et des tambours, les cavaliers impressionnent – au milieu du XV^e siècle, les trois panneaux peints par Paolo Uccello à propos de la bataille de San Romano (1432) illustrent bien la fascination qu'exercent les hommes d'armes à cheval. De manière générale, chroniqueurs et écrivains sont d'ailleurs bien plus enclins à admirer les beaux faits d'armes qu'à déplorer les malheurs de la guerre.

Les nouvelles formes de guerre donnent toutefois à l'infanterie un rôle de plus en plus important – la chevalerie française est la seule à traiter ses fantassins avec un tel manque de considération, signe irrécusable, aux yeux des contemporains, de son arrogance. À l'inverse, les victoires des rois d'Angleterre sont, au moins en partie, dues à l'efficacité des archers gallois. Dans les troupes communales du nord de l'Italie, les *pedites* appuient efficacement les *milites*, comme c'est le cas, par exemple, à Montaperti, en 1260, quand les armées de Florence et de Sienne font manœuvrer ensemble les cavaliers et les fantassins¹⁴. Quand il faut occuper une ville ou une terre conquises, le recours aux hommes de pied est nécessaire. Parfois laissées à elles-mêmes, notamment au cours de la guerre de Cent Ans, les villes se défendent par leurs propres moyens, éventuellement grâce à des hommes d'armes établis en garnisons, mais presque toujours en mobilisant leurs propres habitants – contre les Bourguignons, Jeanne Hachette s'illustre sur les murs de Beauvais (1472). Dans certains cas, l'infanterie est même la force principale. Les villes flamandes peuvent aligner plusieurs milliers d'hommes armés de leur *goedendag* (un bâton

13. CONTAMINE 1972.

14. MAIRE VIGUEUR 2003.



surmonté d'une pointe en fer), habitués à combattre ensemble et dotés d'une forte cohésion sur le champ de bataille. À plusieurs reprises, les milices de Gand ou de Bruges se révèlent des adversaires redoutables, capables même de l'emporter face aux armées de chevaliers, comme à Courtrai, par exemple, en 1302 – il est juste de rappeler que les Flamands sont ensuite régulièrement vaincus, à Mons-en-Pevèle (1304), Cassel (1328) et Roosebeke (1382)¹⁵. Les cantons suisses sont tout aussi dangereux. Leurs victoires sur Charles le Téméraire les mettent en pleine lumière. Les guerres d'Italie, quelques décennies plus tard, feront d'ailleurs des Suisses des mercenaires recherchés par les souverains d'Europe. À la fin du Moyen Âge, toutefois, les mercenaires restent peu nombreux. Si on excepte les fameux arbalétriers génois, on trouve bien, dès le XII^e siècle, des comtes et des chevaliers qui se mettent au service, à prix d'argent, d'un roi ou d'une ville ; auprès des princes d'Empire, ducs, comtes et prélats, Philippe VI et Édouard III recourent massivement à ces contrats, parfois rendus pérennes sous la forme d'un « fief-rente », où se mêlent diplomatie et service militaire ; plus tard, des cavaliers italiens (« lombards ») et castillans sont au service de Charles VII, et d'autres Italiens figurent dans les armées de Charles le Téméraire. Néanmoins, le développement véritable du mercenariat paraît plutôt dater de la Renaissance. Tout au plus peut-on voir dans les « compagnies » du XIV^e siècle un phénomène qui annonce cette émergence, puisque des combattants, licenciés par l'autorité qui les avait recrutés, décident de se mettre à leur compte en restant sous les armes ; mais, que ce soit la Compagnie catalane, qui finit par conquérir la Morée franque et s'y transformer en État (1311), ou les compagnies de « routiers », qui cherchent souvent à s'établir dans quelque forteresse abandonnée pour mettre

en coupe réglée les environs, la vocation de ces combattants, encadrés ou non par des nobles, semble moins de passer d'un maître à l'autre, comme on le voit au XVI^e siècle, que de s'ériger eux-mêmes en une puissance alternative, en remplaçant un pouvoir vaincu ou défaillant. Il n'y a donc pas de doute que, au cours des XIV^e et XV^e siècles, l'infanterie gagne ses lettres de noblesse, et que la guerre n'est plus réservée à une élite sociale.

La guerre et la puissance publique

Cet élargissement de la base sociale de l'armée est indissociable du renouveau de la puissance publique. La chronologie, bien sûr, n'est pas la même partout. Du point de vue militaire, c'est sans doute dans les cités italiennes que le phénomène s'observe d'abord. Dès le XIII^e siècle, Gênes, Florence ou Sienne sont en mesure de mobiliser effectivement tous les hommes adultes. Vaincus à Montaperti (1260), les Florentins perdent leurs archives dans le pillage de leur camp. Conservés ensuite précieusement par les Siennois, reliés sous la forme d'un registre, le *Livre de Montaperti*, les nombreux documents saisis témoignent de façon frappante des capacités d'organisation de la république florentine en matière militaire. Statuts, listes, comptes, procès-verbaux, quittances, attestations : un massif recours à l'écrit permet aux autorités de suivre au plus près la mobilisation des citoyens. À la même époque, les rois d'Angleterre ou de Sicile peuvent certes convoquer leurs vassaux dans tout leur royaume, mais ne peuvent guère aller au-delà. Quant aux rois de France ou aux rois de Germanie, ils sont encore plus démunis, et ce n'est qu'une petite part de leur chevalerie qu'ils peuvent appeler aux armes – leurs vassaux directs, tous les autres ne dépendant pas d'eux. Les quelques dizaines de milliers d'habitants d'une commune italienne peuvent donc faire jeu égal avec les rois les plus puissants dont les

15. HÉLARY 2012.



armées demeurent structurées par la féodalité. Ce constat se vérifie par la suite. Même quand les rois développent une souveraineté plus complète, il leur est impossible de mobiliser tous les hommes dont ils pourraient en théorie disposer. Pour le royaume de France, le plus peuplé, c'est au début de la guerre de Cent Ans que les armées les plus nombreuses sont réunies, avec 30 000 hommes d'armes et 30 000 fantassins, pour une population totale qu'on estime entre 15 et 20 millions d'habitants. Encore faut-il préciser que cet effort exceptionnel s'est révélé impossible à maintenir dans la durée, tant en raison des déboires de Philippe de Valois qu'à cause des capacités logistiques limitées du temps¹⁶.

Comment, en effet, ravitailler autant d'hommes ? Combien de tonnes de nourriture faut-il pour tous ces combattants, leurs serviteurs et les innombrables chevaux et bêtes de somme qui leur sont nécessaires ? Le ravitaillement est un obstacle majeur à la réunion d'armées trop nombreuses, même quand il est possible de « vivre sur le pays » en pillant les ressources. Quand il s'agit de défendre son territoire, c'est encore plus complexe, et l'achat comme l'acheminement des vivres et de l'équipement paraissent un véritable défi. Les expéditions ponctuelles ne sont pas les plus lourdes à organiser ; quand il faut nourrir une armée d'occupation, même peu nombreuse, les coûts explosent. C'est qu'en effet, en plus du ravitaillement, il faut payer les combattants. C'est souvent la solde qui représente la part la plus lourde des dépenses de guerre. Dès le XIII^e siècle, l'habitude se prend de payer des gages aux combattants ou de les dédommager pour leur service, même lorsque celui-ci est effectué dans un cadre féodal. Ce n'est pas exactement la même chose partout, et l'on observe un large éventail de possibilités ; en Angleterre, certains grands nobles refusent même d'être payés, car ils ne se

sentiraient plus libres de servir, mais contraints de le faire. Toujours en Angleterre, dès la première moitié du XIV^e siècle, les offensives contre l'Écosse puis sur le continent ont conduit à la mise sur pied précoce de corps expéditionnaires, recrutés par les « endentures de guerre », des contrats plus précis que les « lettres de retenue » françaises, et surtout d'usage généralisé, là où les premiers Valois juxtaposent encore plusieurs systèmes de recrutement – la convocation des vassaux, la semonce des nobles, éventuellement l'arrière-ban (en théorie, l'ensemble des hommes de 18 à 60 ans), et donc ces accords passés avec des combattants choisis. Au fil du temps, pour des raisons d'efficacité, les États tendent à s'appuyer de plus en plus sur des armées permanentes. Rien n'illustre mieux le phénomène que la réforme de Charles VII en France en 1445. Les effectifs n'ont plus rien à voir avec ceux qu'alignait l'armée de Philippe de Valois. Il y a désormais une unité de base, la lance, composée d'un homme d'armes, de deux archers à cheval, d'un « coutillier » (armé d'un grand couteau et d'une épée), d'un page et d'un valet, les deux derniers n'étant pas des combattants. Cent lances font une compagnie ; il y a quinze puis dix-huit compagnies, qui forment la « grande ordonnance », la « petite ordonnance » désignant l'infanterie. Tous les combattants sont payés par le roi, qui nomme aussi le capitaine qui prend la tête d'une compagnie. L'ancien système de mobilisation des vassaux ne disparaît pas pour autant, puisque le roi continue à exiger le service féodal pour gonfler les effectifs de son armée en prévision d'une campagne importante. Néanmoins, le roi peut bel et bien compter sur une armée permanente, à sa main, dont il maîtrise le recrutement et la composition¹⁷.

Pour faire face aux dépenses nouvelles, le butin ne suffit plus. Seuls les Anglais, à la faveur de leurs chevauchées et grâce aux rançons

16. CONTAMINE 1972 et 1992.

17. CONTAMINE 1972.



qu'ils arrachent à leurs prisonniers français de la bataille de Poitiers (1356), tirent un vrai profit de la guerre, d'ailleurs temporaire. La rançon de Jean le Bon est fixée à 3 millions d'écus ; la moitié en sera effectivement versée, au prix d'un effort considérable de la population. Dans les usages de la féodalité, la capture du seigneur est un des « quatre cas » pour lesquels les dépendants doivent verser une contribution. Pour permettre la libération de Jean le Bon, cette ancienne pratique se combine avec le développement sans précédent d'une fiscalité organisée. Bien sûr, surtout depuis Philippe le Bel, le gouvernement royal a cherché à diversifier ses ressources pour ne plus dépendre seulement des revenus du domaine, en dépit de la forte séduction que conserve, aux yeux du public, l'adage que « le roi doit vivre du sien ». L'imagination des conseillers royaux est débordante. La fiscalité indirecte est longtemps privilégiée, car les prélèvements sont moins sensibles et ils touchent également les marchands étrangers. Néanmoins, la population peut être directement imposée. Parfois, comme c'est le cas dans le royaume de France au début du XIV^e siècle, l'impôt est le substitut du service militaire. L'« arrière-ban », proclamé par Philippe le Bel en 1302, est ainsi un outil fiscal, plus encore qu'un instrument de mobilisation militaire, car le roi accepte de convertir l'obligation militaire en subvention financière ; c'est bien dans cette perspective que ses successeurs, dans les situations les plus graves, y recourent jusqu'au début du XV^e siècle¹⁸. En Angleterre, la concession de l'impôt est la grande affaire du Parlement, qui prend appui sur cette prérogative, définitivement acquise au début de la guerre de Cent Ans, pour contrôler la politique royale. Dans les années 1420, alors que le traité de Troyes a solidement assis la domination des Lancastre sur le continent, ce sont les réticences

18. HÉLARY 2012.

du Parlement à voter les impôts nécessaires à la poursuite de la guerre qui expliquent l'atonie des chefs de guerre anglais face à Charles VII – lequel ne se trouve d'ailleurs pas alors en meilleure posture. De manière générale, on reste toutefois surpris par l'endurance fiscale que montrent les sociétés médiévales. Le cas est particulièrement vrai du royaume de France : au début du règne de Charles VI, comme sous Charles VII à partir de 1435, le gouvernement royal semble pouvoir compter sur des ressources infinies¹⁹. Dans les communes italiennes, la fiscalité indirecte, appuyée surtout sur les prélèvements sur les transactions, est celle qui rapporte le plus. Néanmoins, l'idée d'un impôt direct frappant les habitants du *contado* (*fodrum*) ou plus souvent les patrimoines de chaque citoyen de la cité (*allibramento* ou *libra*) est séduisante, surtout si les biens d'Église sont aussi concernés par une telle mesure, une éventualité qui ne cesse de ressurgir à partir du XIII^e siècle en dépit des récriminations du clergé et de la papauté. La puissance des administrations communales leur permet de connaître dans le détail la fortune des citoyens grâce à la tenue de registres d'estime, qu'il s'agisse de cadastres (*catasto*, dont le plus ancien concerne Milan et remonte à 1258) ou de recensements des contribuables et de leur fortune (*estimo*, dont les plus anciens remontent à la fin du XII^e siècle mais qui se multiplient à partir de la fin du XIII^e siècle). Néanmoins, la fiscalité directe rencontre une forte opposition, surtout parmi les élites sociales, laïques et ecclésiastiques, et les autorités préfèrent souvent se cantonner aux ressorts bien rodés des taxes commerciales ou recourir, exceptionnellement, à l'emprunt forcé. Dans les communes comme dans les royaumes, contribuer à la défense d'un État en formation passe donc aussi bien par le service des armes que par la contribution financière.

19. KAEUPER 1994.



La réunion et le paiement des combattants, la préparation et l'acheminement du ravitaillement, le cas échéant la gestion d'une flotte, tout cela exige un personnel formé. Mais les besoins de l'encadrement des armées ne sont rien en comparaison de ce qu'exigent la levée des impôts et le contrôle des dépenses. Sans qu'elle en soit la cause exclusive, la guerre contribue donc au développement d'une administration dont l'activité illustre la « révolution documentaire » qui marque les derniers siècles du Moyen Âge²⁰.

La guerre et l'opinion publique

Parce qu'elle coûte cher, parce qu'elle consomme beaucoup de ressources, parce qu'elle justifie la levée de nouveaux impôts, la guerre devient également une affaire dont il faut prouver la légitimité. Sans doute n'est-ce pas là une nouveauté totale. En 1066, le duc de Normandie prend soin de justifier son expédition en Angleterre sur les droits qu'il estimait détenir sur la succession d'Édouard le Confesseur. Mais, à compter du XIII^e siècle, l'effort de justification de la guerre s'inscrit dans deux dimensions distinctes. Comme auparavant, il faut défendre le bien-fondé de la guerre, et donc prouver son bon droit. L'un des exemples les plus frappants est le conflit qui oppose Frédéric II (1215-1250) et les papes successifs, chaque camp produisant libelles et manifestes à l'appui de ses revendications. De façon significative, on retrouve d'ailleurs les mêmes thèmes, et parfois les mêmes textes, quelques décennies plus tard, au moment de la lutte entre Philippe le Bel et Boniface VIII. Dans les deux cas, la dimension militaire n'est pas la principale. En revanche, dans les conflits qui suivent, que ce soit la révolte des Flamands contre Philippe le Bel, ou la guerre de Cent Ans, la question du bon droit revient systématiquement.

20. Voir les chapitres 15 de la deuxième partie et « Parchemins et papiers » de la troisième partie.

Les Flamands sont des rebelles ; ils ne respectent pas le serment que les représentants des villes ont prêté au roi de France ; de ce fait, ils s'exposent à l'excommunication. En 1305, dans le traité d'Athis, qui met un terme provisoire à la guerre, les Brugeois doivent s'engager à envoyer des milliers d'entre eux en pèlerinage. Humilié par la défaite de son armée à Courtrai, Philippe le Bel doit voir son honneur rétabli. Dans les premières années de la guerre de Cent Ans, Édouard III cherche à convaincre de son droit à la couronne en multipliant les manifestes et les déclarations solennelles. Le geste décisif est la prise des armes de France, écartelées avec celles d'Angleterre, en 1340, à Gand. L'appropriation des fleurs de lys sur les étendards comme sur les monnaies est une arme de poids. Les ravages des chevauchées qui suivent atténuent toutefois la portée de la propagande anglaise, puisque Édouard III paraît surtout préoccupé de pillages et de destructions. Quelques décennies plus tard, en 1420, la conclusion du traité de Troyes fait du roi d'Angleterre Henri V l'héritier de Charles VI, dont il épouse la fille. La mort, coup sur coup, des deux rois, Henri en août et Charles en octobre 1422, met en première ligne le tout jeune Henri VI, « roi de France et d'Angleterre », qui n'a que quelques mois. À partir de ce moment, et pour une quinzaine d'années, une véritable propagande est mise au service de l'« union des deux couronnes » et de son socle, le traité de Troyes, communément appelé le « traité de la paix finale ». Les généalogies qui font remonter Henri VI à Saint Louis ou les festivités extraordinaires qui marquent l'entrée du jeune roi à Paris en décembre 1430, pour son sacre à Notre-Dame, en sont les exemples les plus frappants. L'effet n'en est pas nul, tant la population paraît lasse de la guerre ; il faut l'irruption de Jeanne d'Arc pour ramener la « France anglaise » à la fidélité des Valois²¹.

21. CONTAMINE 2012.





Mais, et c'est là la seconde dimension, la guerre doit également être justifiée auprès de ceux qui la payent ; l'autorité publique ne peut mener à sa guise des opérations pour lesquelles sont sollicités les contribuables. Dans des systèmes aussi différents que les monarchies française et anglaise et les cités italiennes passées sous le régime de la Seigneurie (soit le pouvoir personnel d'un homme ou d'une lignée), les détenteurs du pouvoir doivent convaincre de la justesse de leur point de vue. Sous des formes diverses, il devient donc indispensable de convaincre, en expliquant la politique menée. Pourtant auréolé par ses victoires, Édouard III ne peut pas plus s'en dispenser que son adversaire Philippe de Valois, rudement mis en cause après sa défaite à Crécy. Parlement, en Angleterre, *Cortes* en Castille, états en France, conseils élargis ou assemblées dans les villes : *quod omnes tangit ab omnibus tractari et approbari debet*, « ce qui concerne tout le monde doit être discuté et approuvé par tous » comme le dit l'adage juridique. En Angleterre, la tradition ouverte par la Grande Charte (*Magna Carta*, 1215) conduit à un développement progressif du Parlement, au grand dam des rois successifs. Vers 1320, son institutionnalisation est à peu près achevée, même si sa convocation dépend encore du roi ; au temps de Richard II (1377-1399), le Parlement joue un rôle considérable, au point de destituer les favoris d'un roi accusé de vouloir gouverner à la française, sans contrôle extérieur à sa volonté²². Souvent dans la douleur, les rois doivent donc se résigner à faire approuver leurs décisions par ce qu'on appelle en Angleterre la « communauté du royaume ». Même s'il n'est pas toujours clairement perçu par les contemporains, l'avantage est que la participation, même limitée ou symbolique, aux décisions politiques crée un sentiment d'appartenance. À l'inverse, le défaut d'adhésion est ce qui mine l'État bourguignon

22. Voir les chapitres 12 et 22 de la deuxième partie.

en construction et n'en fait qu'un « royaume inachevé »²³.

La formation des sentiments d'appartenance

Pour les ducs de Bourgogne, les choses auraient-elles pu tourner autrement ? Comte de Flandre et d'Artois, comte de Hainaut et de Hollande, duc de Brabant et duc de Gueldre, Charles le Téméraire est un homme aussi puissant que fragile, toujours contraint de négocier avec ses sujets selon les lois de chacune de ses principautés. Victorieux des Suisses, du duc de Lorraine et des puissances coalisées contre lui, aurait-il pu obtenir la couronne qu'il désirait sans doute, aurait-il pu, surtout, créer un sentiment d'appartenance à l'ensemble étonnant qu'au fil des mariages, des achats et des conquêtes les ducs Valois avaient constitué ? Il est bien sûr difficile de répondre à cette question, faute de comparaisons pertinentes. Là où un sentiment d'appartenance s'exprime ou se devine, c'est en effet dans des territoires constitués depuis longtemps. En Angleterre, la cohérence semble forte dès le XII^e siècle, en raison de la taille limitée de la population et du rôle d'un État royal puissant, dans lequel même les contestations qui s'expriment au sein de la société politique concourent au renforcement d'une identité propre, comme on le voit avec l'obtention de la *Magna Carta*, en 1215, puis avec la révolte des barons (1258-1265), quand le comte de Leicester, Simon (V) de Montfort, le fils du chef de la croisade albigeoise, finit par tenir sous sa tutelle le roi Henri III et tout le royaume, avant d'être renversé et tué à la bataille d'Evesham, en août 1265²⁴. Dans le vaste royaume de France, trois ou quatre fois plus peuplé et beaucoup moins uniforme en dépit de son ancienneté, c'est d'abord dans le Nord, autour de la principauté royale, que

23. LECUPPRE-DESJARDIN 2016 ; SCHNERB 1999.

24. Voir le chapitre 12 de la deuxième partie.



se manifeste un sentiment très net d'adhésion, que structure l'idéologie capétienne, fondée notamment sur le sacre, l'oriflamme, les fleurs de lys. De façon très significative, Jeanne d'Arc, pourtant une simple paysanne des confins lorrains du royaume, en est parfaitement consciente – c'est elle qui pousse Charles VII à aller chercher son sacre à Reims en 1429, et elle ne manque pas de déposer son armure en ex-voto à Saint-Denis. Malgré les désastres qui les frappent, les Valois sortent renforcés de la guerre. La levée de la rançon de Jean le Bon après 1356 est même considérée traditionnellement comme le facteur qui permet l'acceptation définitive de l'impôt direct dans le royaume. Dans les années 1420, l'hégémonie anglaise dans le nord de la France, malgré la perspective ouverte par le traité de Troyes d'une « union des deux Couronnes » – France et Angleterre unies sous un même roi –, ne suscite l'enthousiasme que d'une mince élite et profite surtout de la lassitude ou de l'indifférence de la population ; au fond, Charles VII demeure aux yeux de beaucoup le souverain légitime. Ailleurs, c'est aussi la guerre qui forge ou nourrit le sentiment d'appartenir à un même ensemble : au pays de Galles, à la fin du XIII^e siècle, en Écosse au début du XIV^e siècle, en Bohême à l'occasion des « guerres hussites » au XV^e siècle. Le phénomène est sans doute encore plus précoce dans les communes d'Italie, si on songe à l'exemple de Pise dont la

conquête de Majorque sur les musulmans en 1115 est célébrée par plusieurs chants et récits dont on peut supposer la vertu fédératrice. Dans le comté de Flandre, grand fief du royaume de France, les conflits qui opposent les villes au roi de France conduisent à une émancipation progressive. À l'inverse, le Languedoc durement éprouvé par la croisade albigeoise, au début du XIII^e siècle, devient ensuite la base arrière du « royaume de Bourges » et ce sont bien les « Armagnacs » qu'on retrouve face aux « Bourguignons ».

Au demeurant, la formation des États est jalonnée de difficultés. En 1356, l'effondrement de l'État royal après la capture de Jean le Bon et le discrédit jeté sur la chevalerie provoquent la Jacquerie, dans les campagnes, et, à Paris, une tentative d'émancipation des États et de la municipalité. Quelques années plus tard, le mouvement de contestation qui touche les villes de France et d'Angleterre autour de 1380 procède des levées d'impôt nécessitées par la guerre. À Londres comme à Paris, les jeunes rois Richard II (1377-1399) et Charles VI (1380-1422) surmontent la crise sans trop de difficultés, mais au prix d'une répression pour le moins sévère²⁵. L'expansion de la puissance publique paraît inexorable, et la guerre semble en être un des facteurs les plus importants à la nourrir.

XAVIER HÉLARY

25. Voir les chapitres 21 et 22 de la deuxième partie.